



ARRETE

**PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS
DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'IUT DE RODEZ
DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
SCRUTIN ELECTRONIQUE DES 19 ET 20 FEVRIER 2025**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;
Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de l'IUT de Rodez ;
Vu la décision cadre en date du 15 février 2023 du Président de l'Université relative aux élections par voie électronique à l'université Toulouse Capitole ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2024 portant organisation des opérations électorales par vote électronique des 19 et 20 février 2025 au conseil de l'IUT de Rodez ;
Vu l'arrêté du 5 février 2025 relatif à la recevabilité des candidatures aux élections électroniques des 19 et 20 février 2025 au conseil de l'IUT de Rodez ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Article 1^{er}

A l'issue des scrutins qui se sont déroulés les 19 et 20 février 2025 par voie électronique, sont proclamées élues au conseil de l'IUT de Rodez, les personnes dont les noms figurent en annexe au présent arrêté.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la rectrice de la région académique Occitanie, publié sur les sites internet et intranet de l'université Toulouse Capitole et affiché dans les locaux de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 20 février 2025,

Le président,

Hugues KENFACK



ANNEXE

RESULTATS - SCRUTIN DES 19 ET 20 FEVRIER 2025

Collège des autres enseignants-chercheurs et assimilés

Liste « Excellence et Territoire » :

- 1-KAM Sié-Casimir
- 2-LEVENEUR-MARTEL Laurence
- 3-HARDY Charles-Henri
- 4-GUILLON Florence
- 5-INGREMEAU Olivier

Collège des autres enseignants

Liste « Autres enseignants » :

- 1-DONNEZ Xavier
- 2-BEZIN Lisa
- 3-VERGNET Benjamin

Collège des chargés d'enseignement

COT Fabrice

Collège des BIATSS

Liste « Ensemble pour l'IUT » :

- 1-TRAVETTO Marine
- 2-PRADEL Laurent

Collège des étudiants

Liste « Etudiants au conseil de l'IUT » :

- 1-LABORIEUX Gabin
- 2-ESTEVEs Charène
- 3-MASSIA Louis
- 4-MORENO RIVAS Constanza
- 5-HERY Toan
- 6-CROGUENNOc Enora
- 7-ROBLES Hugo
- 8-MOUA NEDELLEC Anne-Ly
- 9-GUTIERREZ Tom
- 10-ANDUJAR Melody